

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 4 avril 2013

L'an deux mil treize, le 4 avril à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 28 mars 2013 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, MM. HUBERT DULIEU, ALAIN IMARD, MMES EVELYNE BREDILLET, HELENE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCO, GERARD BEURET, MMES CLAUDINE BIGEARD, SYLVIE CHASTRUSSE, NICOLE FUSIER, MM. JEAN-LOUIS PARISE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, VINCENT DANCOURT, MMES NATHALIE CHAIX, NATHALIE ANDREOLETTI, LILIANE ROUSSELET.

**ETAIT ABSENT EXCUSE** : M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER.

**ETAIENT ABSENTS** : MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, CELINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, M. ERIC LATHUILLE, MME MONIQUE MARIE-JOETS.

### **A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Hélène BOUCHET, par 20 voix pour et 1 abstention est élue secrétaire de séance.

### **B) OPERATIONS PRELIMINAIRES**

#### **POINT N° 1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2013**

- Mme Nathalie ANDREOLETTI précise qu'elle a dit qu'il y avait des places de stationnement à l'arrière du bâtiment scolaire, et qu'évidemment, il n'y en a pas devant.
- M. Jean MATHE demande qu'il soit rectifié "La Chênaie" à la place de "Jules Ferry" et précise que les parcelles dont il parlait correspondent à la canalisation du stade Patouillet.
- M. Vincent DANCOURT
  - P. 5 : élagage des arbres : la commune enjoint les Genlissiens dans le dernier SVQ à élaguer les arbres qui empiètent sur le territoire de la commune mais ne fait pas de même pour les arbres de la commune qui empiètent sur les propriétés privées.
  - 7 § : les graphiques concernant le personnel n'ont aucun intérêt en raison des transferts de compétences des communes aux communautés de communes.
  - P.6 : 839.000 € ne sont pas forcément à conserver dans leur intégralité en placement.
  - P.8 : point n° 6 : barrières à la sortie du garage à vélo pour éviter les bousculades et les risques de chute à la sortie du Collège.

Ces corrections étant apportées, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **POINT N° 2 – COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS**

##### **1) COMMISSION TRAVAUX, PRESERVATION DU PATRIMOINE 5 MARS 2013 ET DU 19 MARS 2013.**

M. Alain IMARD présente le compte rendu de commission.

##### **2) COMMISSION SOLIDARITE, ENJEUX SANITAIRES ET SOCIAUX, JUMELAGE DU 5 MARS 2013.**

Mme Annie GOTTE présente le compte rendu de commission.

3) COMMISSION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE DU 6 MARS 2013.

Mme Evelyne BREDILLET présente le compte rendu de commission.

4) COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ADMINISTRATION GENERALE DU 28 MARS 2013.

M. Alain MARTET présente le compte rendu de commission.

**C) DECISIONS**

**POINT N° 3 – FINANCES**

a) CENTRE SOCIAL "ESPACE COLUCHE"

**→ Dotation aux amortissements exceptionnels et réaffectation de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement.**

Il apparaît exceptionnellement un investissement, ceci est dû au fait que le Trésorier Municipal a retrouvé un véhicule à l'inventaire du Centre Social "Espace Coluche" (très ancien). Il ne s'agit donc que d'un jeu d'écriture.

Cette opération d'investissement passe en plus en section de fonctionnement.

- M. le Maire précise que cette année, un progrès a encore été réalisé dans la préparation du budget puisque toutes les activités sont vues en détail.

La réduction de la durée des séjours au Centre Social "Espace Coluche" (nouvelle loi concernant le temps de travail du personnel) entraîne un réalisé plus faible que le prévisionnel.

- M. le Maire précise que toutes les activités des différents services sont détaillées.

- M. Vincent DANCOURT constate que dans les charges à caractère général, le réalisé concernant l'électricité est supérieur de 8 % par rapport au prévisionnel de 5.000 € et celui du chauffage de 16 % par rapport au prévisionnel de 7.000 €.

Y-a-t-il une erreur d'estimation ? Y-a-t-il un problème d'isolation ou autre ? Des mesures correctives seront-elles prises ?

- M. le Maire explique qu'il y a eu une augmentation de prix du gaz.

- Mme Evelyne BREDILLET précise que concernant le secteur familles notamment en direction des seniors, les activités sont en augmentation, ce qui entraîne une augmentation des coûts.

- M. le Maire précise que la date de réception de la facture peut également fausser les chiffres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'amortir en totalité le véhicule présent à l'état de l'actif du budget annexe Centre Social "Espace Coluche" par une dotation aux amortissements de 4.578,22€,

- DECIDE de transférer l'excédent d'investissement ainsi créé d'un montant de 4.578,22€ en section de fonctionnement par une dépense d'investissement à l'article 1068 et une recette de fonctionnement au compte 7785.

**→ Présentation du compte administratif 2012 et budget primitif 2013**

- Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 du Centre Social "Espace Coluche" de la ville de Genlis, et après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées, quitte la séance, la présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012 du Centre Social "Espace Coluche" présentant les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : .....678.995,56 €

Recettes de fonctionnement : .....827.767,09 €

Excédent de fonctionnement : .....148.771,53 €

Résultat de l'exercice : Excédent de .....148.771,53 €

- M. Vincent DANCOURT fait remarquer que l'ordre du jour ne comporte pas de mention de vote du compte administratif, il considère donc qu'il n'est pas prévu de voter. Lui et son groupe ne participeront donc pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 4 abstentions :

- APPROUVE le compte administratif 2012 du Centre Social "Espace Coluche" de la ville de Genlis présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

#### → Compte de gestion 2012

Compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Municipal, arrêté aux mêmes chiffres que ceux figurant aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion de "L'Espace Coluche" année 2012 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2012.

#### → Affectation de résultats

- M. Alain MARTET présente.
- M. Vincent DANCOURT précise que son groupe ne peut pas prendre part au vote puisqu'il n'a pas approuvé les comptes précédents.

Suite au vote du compte administratif 2012 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 4 abstentions :

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :
  - affectation de l'excédent en fonctionnement (002).....148.771,53 €.

#### → Fixation de la participation communale 2013

- M. Alain MARTET présente.
- Il y a eu un gros travail d'analyse, il a fallu ressortir les chiffres en détail et les réaffecter dans les dépenses générales.
- M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant les séjours. Il apparaît + 20 % de charges. Les activités ont-elles augmenté de 20 % ?
- M. le Maire répond que les subventions versées obligent à des activités organisées pour toutes les catégories de population, notamment les séniors.
- Mme Evelyne BREDILLET et M. Alain MARTET insistent sur le fait qu'il y a une augmentation des activités.
- M. Vincent DANCOURT demande la facture, pour l'instant, ce n'est pas payé.

#### Charges de personnel

- M. Vincent DANCOURT demande à quoi correspondent les 15 % supplémentaires par rapport à la rémunération initiale.
- M. Alain MARTET précise qu'il s'agit du nouveau régime indemnitaire qui est toujours en cours d'élaboration et n'est pas encore finalisé.
- M. Vincent DANCOURT demande une présentation de ce régime.
- MM. Alain MARTET et Noël BERNARD répondent que ce sera fait mais qu'il ne faut pas se précipiter, qu'il faut tenir compte des activités de chacun pour ne léser personne.

#### → Dotation et participation

Participation générale (+ 20 % du budget de l'année dernière).

#### → Vote du budget primitif

- M. Vincent DANCOURT demande qu'un montant de 50.000 € soit versé au CCAS afin que les bénéficiaires n'aient pas seulement un accompagnement financier, mais aussi un accompagnement humain.
- Il est répondu par M. le Maire et Mme Evelyne BREDILLET que le secteur familles du Centre Social assure au quotidien le suivi des familles en difficulté grâce aux deux animatrices spécialisées. De plus, les activités du Centre Social étant souvent gratuites, il n'est pas besoin d'intervention du CCAS. Il y aurait là une lourdeur supplémentaire.
- M. le Maire précise qu'il existe différents prestataires pour les prises en charge et qu'il faudrait faire un compte enfant par enfant.

- Mme Evelyne BREDILLET précise que les personnes en difficulté sont souvent envoyées par des assistants sociaux. S'il y a besoin d'un accompagnement, c'est un suivi des animateurs. Tout est fait car c'est le rôle du Centre Social.
- M. le Maire confirme la lourdeur et le fait que l'on pourrait perdre les subventions de la CAF. Il précise qu'un agent de la Mairie s'occupe régulièrement des dossiers de secours du CCAS. Ce n'est pas la vocation de l'Espace Coluche.
- Mme Liliane ROUSSELET demande si aucun enfant n'est laissé pour compte.  
il est répondu que le nombre de places est toujours limité, c'est la seule limite aux inscriptions.
- M. Vincent DANCOURT déclare que si l'accompagnement n'est pas seulement financier, c'est satisfaisant.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2013 de "l'Espace Coluche", Centre Social de la Ville de Genlis, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : ..... 792.881,53 €

Recettes : ..... 792.881,53 €

Section d'investissement :

Dépenses : ..... 4.580,00 €

Recettes : ..... 4.580,00 €

→ **Dotation et participation**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à verser au Centre Social "Espace Coluche" pour 2013 à 246.580 €,
- PRECISE que les crédits afférents seront inscrits à l'article 65737 du budget primitif 2013 de la commune à intervenir.

La commune versera donc 246.580 € au Centre Social et M. le Maire précise que si des économies peuvent être faites, elles le seront.

**B) COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL**

→ **Présentation du compte administratif 2012 et budget primitif 2013**

M. Alain MARTET présente.

Pas de questions.

M. le Maire quitte la séance.

La présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, Maire-Adjoint.

M. Alain MARTET propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012 de la commune présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses ..... 6.809.003,76 €

Recettes ..... 7.288.183,36 €

Excédent ..... 479.179,60 €

Section d'investissement :

Dépenses ..... 2.765.348,66 €

Recettes ..... 3.121.357,73 €

Excédent ..... 356.009,07 €

Excédent global de clôture .... 835.188,67 €

Le Conseil Municipal par 16 voix pour, 4 abstentions :

- APPROUVE le compte administratif 2012 de la commune présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

→ **Compte de gestion 2012**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion de la commune budget principal année 2012 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2012.

### → Affectation des résultats

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2012 et sur proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré par 17 voix pour, 4 abstentions :

- DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2012 comme suit :
- |  |              |
|--|--------------|
| Affectation excédent d'investissement (001) .....  | 356.009,07 € |
| Affectation excédent de fonctionnement (002) ..... | 479.179,60 € |

### → Vote du budget primitif

- M. Alain MARTET présente.  
Dépenses à caractère général.
- M. Vincent DANCOURT demande pourquoi prévoir 2 % d'augmentation pour la consommation d'énergie.
- M. le Maire précise que de nombreuses démarches ont permis de diminuer les dépenses d'électricité de la commune (éclairage public rénové, pompes à chaleur à l'école Jacques Prévert), mais il y a des besoins nouveaux (activités séniors le soir, consommation importante des salles que l'on prête, un courrier a d'ailleurs été adressé à plusieurs associations) ainsi que les aléas climatiques.
- M. Vincent DANCOURT s'étonne du prix de l'alimentation.
- M. le Maire explique.
- M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant le coût des vêtements de travail des salariés qui lui semble élevé.
- M. le Maire explique qu'il y a 3 tenues par agent, les parkas, les chaussures de sécurité, la tenue du Policier Municipal.
- M. Vincent DANCOURT revient sur les litiges relatifs à la location des photocopieurs. Sur 70.000 €, la commune en récupère 50.000 € mais où vont les 70.000 €.
- M. le Maire passe la parole à M. Lionel RICHARD qui précise que nous ne sommes tenus qu'après des organismes prêteurs que HLB DOCUMENT avaient sollicité pour le paiement des loyers. Sur 70.000 € dus HLB DOCUMENT en rembourse 50.000 €.
- M. Vincent DANCOURT confirme que la commune en est donc de 20.000 € de sa poche mais qu'il vaut mieux cet accord qu'un procès au bout duquel on risque de perdre encore plus.
- Concernant la ressource en eau, M. Hubert DULIEU affirme qu'il faut faire des efforts permanents pour l'économiser même si le budget prévu est égal à celui de l'année précédente et si le budget est en diminution, il faut inciter de manière régulière à l'économie. Ce n'est pas qu'une question de budget mais une question d'éducation qui se traduira dans les excédents de fin d'année.
- Concernant la sérigraphie du véhicule de Police Municipale, M. Vincent DANCOURT demande pourquoi on ne l'a pas fait avant.
- M. le Maire répond que ce n'était pas obligatoire et que cela devient important pour la reconnaissance de l'autorité du Policier Municipal dans certaines circonstances.
- M. Vincent DANCOURT s'interroge ensuite sur la faible somme (4.000 €) dépensée pour la formation des personnels. Les agents ne veulent-ils pas se former ?
- M. le Maire répond que certaines formations sont gratuites et que tous les agents en demande peuvent suivre une formation, il précise qu'1 % de la masse salariale est versée au CNFPT pour la formation des agents.
- M. Vincent DANCOURT aborde ensuite le sujet de l'équilibre entre le réalisé et le prévisionnel. Il y a une augmentation de 5 % des charges à caractère général alors que l'inflation est moindre. Dans cette période trouble, il serait bon de revoir les équilibres budgétaires.
- M. le Maire précise qu'il y a des charges en plus.
- M. Vincent DANCOURT suggère que tout soit remis à plat.
- M. Alain MARTET précise que cette différence vient essentiellement des dépenses d'énergie.
- M. Vincent DANCOURT demande si c'est un choix de ne pas optimiser les dépenses et d'assurer large pour y arriver. Il n'y a que 29 jours d'excédent, ce qui est très peu comme fonds de roulement. Est-ce une volonté d'assécher les finances en vue de 2014, il y a de quoi avoir peur.

- M. Michel AIMEUR précise que M. Vincent DANCOURT veut faire peur aux Genlissiens et il ajoute qu'il félicite le travail sur le budget qui a été réalisé avec minutie par M. Alain MARTET et M. Lionel RICHARD.
- M. le Maire précise que l'on fait des économies. Il ne faut pas mélanger trésorerie et budget.
- M. Vincent DANCOURT compare avec des communes de la même strate (chiffre de l'administration fiscale).
- M. le Maire explique qu'il faut comparer ce qui est comparable et que si 64 % des Genlissiens ont donné leur voix à l'équipe en place, c'est parce que ils estiment que la gestion est correcte.
- La cotisation pour les retraites est évoquée par M. Vincent DANCOURT concernant les agents non titulaires, combien y en a-t-il à ce jour ?
- M. le Maire et M. Alain MARTET répondent qu'il n'est pas si facile de chiffrer. Tout dépend des besoins pendant les vacances, du personnel absent à remplacer.
- M. Vincent DANCOURT demande la raison de la hausse des dépenses pour le SICECO.
- Réponse collective : ceci est lié aux équipements nouveaux, donc le service facturé est plus élevé.
- M. Vincent DANCOURT demande le chiffre global et le chiffre relatif aux subventions exceptionnelles aux associations.
- M. Alain MARTET répond : 4.000 € de subvention exceptionnelle. 147.000 € au global.
- M. Vincent DANCOURT demande s'il est raisonnable de baisser la part communale versée au CCAS.
- M. Noël BERNARD précise que la présentation du Compte Administratif du CCAS a fait apparaître un important excédent dans le budget. Il n'est donc pas nécessaire d'abonder davantage.
- Concernant la fresque de la médiathèque, il est répondu à M. Vincent DANCOURT que l'on fait travailler une association d'insertion et qu'un concours local n'aurait pas forcément été plus fructueux.
- La poutre du logement du gardien Meiffret n'est pas une poutre maîtresse qui met en péril le bâtiment.
- Concernant le « Mille Club », M. Vincent DANCOURT demande s'il n'aurait pas mieux valu, avant d'engager les travaux de toiture, faire expertiser le local pour savoir si la structure n'est pas obsolète comme pour la salle Patouillet.
- M. le Maire précise qu'un ingénieur a réalisé l'étude pour la salle Patouillet.
- L'éclairage du futur Champ de Foire semble à la fois trop ou pas assez important pour M. Vincent DANCOURT, peu si l'on veut voir, pas beaucoup si c'est un éclairage de sécurité.
- M. le Maire répond que ce sont les conclusions du bureau d'étude, suite à consultation et M. Alain MARTET précise que seul le cheminement sera allumé et le restera.
- M. Vincent DANCOURT conclut qu'il restera un clair-obscur dans les bosquets qui pourra favoriser les rassemblements et trafics.
- Concernant les frais d'études pour le relevé des eaux pluviales, M. Vincent DANCOURT demande s'il y aura des investissements à effectuer et si cela fait apparaître la nécessité de travaux.
- Il s'agit en fait de la géolocalisation à l'usage de l'urbanisme, c'est donc de l'investissement, même s'il n'y a pas de travaux après.
- M. Vincent DANCOURT demande des précisions concernant les sols de l'appartement des Gendarmes.
- M. Alain IMARD précise qu'il s'agit du logement de l'école Jules Ferry et que les travaux étaient indispensables puisque le sol était fait de dalles amiantés. C'est donc un investissement cher en raison du désamiantage nécessaire.
- M. Vincent DANCOURT demande s'il y aura un tableau interactif par classe.
- Mme Evelyne BREDILLET précise que c'est un tableau par école, charge aux directeurs d'organiser leur utilisation avec les enseignants.
- M. Vincent DANCOURT s'étonne de voir des cendriers inscrits au budget de l'Espace Coluche.
- Mme Evelyne BREDILLET précise que c'est à l'extérieur de la structure pour les animateurs ou les parents fumeurs qui ne doivent pas être à l'intérieur du site avec une cigarette. Certains laissant trainer leurs mégots sur le trottoir.
- Il est précisé ce qu'est un planimètre et que pour Noël, les illuminations nouvelles seront en « LED ». Les bâtiments publics, conformément à la loi ne sont pas éclairés après 21 heures sauf nuit de Noël et du jour de l'An. Concernant les travaux de la piscine, l'inspection effectuée l'année dernière ne laisse apparaître de travaux nécessaires que pour les margelles.
- Il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats de l'inspection de Patouillet, seule la partie technique est dans le sous-sol.

- Pour ce qui concerne l'AGORA, M. Alain IMARD et M. le Maire répondent qu'il est question non pas de chauffage mais de la sécurité électrique.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré par 17 voix pour, 3 contre et 1 abstention :

- APPROUVE le budget primitif 2013 de la commune arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses ..... 6.216.769,60 €  
Recettes ..... 6.216.769,60 €

Section d'investissement :

Dépenses ..... 3.278.329,07 €  
Recettes ..... 3.278.329,07 €

**→ Fixation de la participation communale 2013 aux frais de fonctionnement de la Halte-Garderie "Tom Pouce"**

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE le montant de la subvention de la collectivité aux frais de fonctionnement de la Halte-Garderie "Tom Pouce" à verser à l'A.D.M.R. de la Côte-d'Or – Parc des Grands Crus – BP 87 – 21302 CHENOVE Cedex à 50.000 € pour 2013.

- PRECISE que les crédits afférents seront inscrits à l'article 6574 lors du vote du budget primitif de la commune pour 2013 à intervenir.

**→ Vote des taux de l'imposition locale**

Le Conseil Municipal suite au vote du Budget Primitif 2013 de la commune à l'unanimité :

- FIXE comme suite le taux des quatre taxes directes locales pour 2013 :

Taxe d'habitation ..... 15,12 %  
Foncier bâti ..... 15,18 %  
Foncier non bâti ..... 31,37 %  
Cotisation foncière des entreprises ..... 17,02 %

**C) SERVICE DE L'EAU POTABLE**

**→ Présentation du compte administratif 2012 et budget primitif 2013**

- M. Vincent DANCOURT fait référence à l'adduction d'eau de la rue de l'ancien Chemin des Bœufs et demande s'il s'agit d'une adduction pour la Z.A.C. République ?

- La réponse est non puisque c'est sur la rue !

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées M. le Maire quitte la séance.

M. Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie CHAIX, Nathalie ANDREOLETTI, Liliane ROUSSELET quittent la séance, portant le nombre de présents à 17.

La présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012 du service de l'eau potable présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses .....131.767,92 €  
Recettes .....173.941,86 €  
Excédent ..... 42.173,94 €

Section d'investissement :

Dépenses ..... 80.802,57 €  
Recettes .....116.616,78 €  
Excédent ..... 35.814,21 €

Excédent global de l'exercice . 77.988,15 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2012 du service de l'eau potable présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

→ **Compte de gestion 2012**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion service de l'eau potable année 2012 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2012.

→ **Affectation de résultats**

M. Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie CHAIX, Nathalie ANDREOLETTI, Liliane ROUSSELET quittent la séance, portant le nombre de présents à 17.

Suite au vote du compte administratif 2012 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2012 comme suit :

Affectation excédent d'investissement (001)	35.814,21 €
Affectation excédent de fonctionnement (002)	42.173,94 €

→ **Tarification du service d'eau potable**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE le montant de la surtaxe communale eau potable à compter de 2013 comme suit :

Abonnement .....	5,00 €
Surtaxe .....	0,3490 €/m <sup>3</sup> .

→ **Vote du budget primitif**

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif eau 2013 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	184.023,94 €
Recettes ..	184.023,94 €

Section d'investissement :

Dépenses	114.482,00 €
Recettes ..	187.629,21 €

**b) SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

→ **Présentation du compte administratif 2012 et budget primitif 2013**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 du service assainissement.

M. Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie CHAIX, Nathalie ANDREOLETTI, Liliane ROUSSELET quittent la séance, portant le nombre de présents à 17.

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées M. le Maire quitte la séance.

La présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET Maire-Adjoint. Celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012 du service assainissement présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses .....	613.257,81 €
Recettes .....	641.428,49 €
Excédent .....	28.170,68 €

Section d'investissement :

Dépenses .....	851.965,06 €
Recettes .....	931.212,48 €
Excédent .....	79.247,42 €

Excédent global de l'exercice 107.418,10 €



Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2012 du service assainissement présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

→ **Compte de gestion 2012**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion service de l'assainissement année 2012 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2012.

→ **Affectation de résultats**

Suite au vote du compte administratif 2012 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 4 abstentions :

- DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2012 comme suit :  
Affectation excédent d'investissement (001)79.247,42 €  
Affectation excédent de fonctionnement (002)28.170,68 €

→ **Tarification du service d'assainissement**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXE le montant de la surtaxe communale assainissement à compter de 2013 comme suit :  
Abonnement 3,50 €  
Surtaxe 0,6020 €/m<sup>3</sup>

→ **Vote du budget primitif**

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif service de l'assainissement 2013 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses .....	289.786,68 €
Recettes .....	289.786,68 €

Section d'investissement :

Dépenses .....	317.367,42 €
Recettes .....	317.367,42 €

c) ZONE ARTISANALE DE LA TILLE

→ **Présentation du compte administratif 2012 et budget primitif 2013**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 de la zone artisanale de la Tille

M. Vincent DANCOURT, Mmes Nathalie CHAIX, Nathalie ANDREOLETTI, Liliane ROUSSELET quittent la séance, portant le nombre de présents à 17.

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées M. le Maire quitte la séance.

La présidence de séance étant assurée par M. Alain MARTET, Maire-Adjoint.

Celui-ci propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2012 de la zone artisanale de la Tille présentant les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses .....	48.958,68 €
Recettes .....	49.660,68 €
Excédent .....	702,00 €

Section d'investissement :

Dépenses .....	100.321,07 €
Recettes .....	25.319,56 €
Déficit .....	75.001,51 €

Déficit global de l'exercice : 74.299,51 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2012 de la zone artisanale de la Tille présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

#### → **Compte de gestion 2012**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion de la zone artisanale de la Tille année 2012 qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2012.

#### → **Affectation de résultats**

Suite au vote du compte administratif 2012 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour, 4 abstentions :

- DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2012 comme suit :
  - Affectation déficit d'investissement (001) ... 75.001,51 €
  - Affectation excédent de fonctionnement (002) 702,00 €

#### → **Vote du budget primitif**

- M. Vincent DANCOURT demande des précisions sur le projet CBF.
- Il lui est répondu qu'il s'agit d'un artisan charpentier qui a besoin de place. C'est quelqu'un de très intéressé. La concrétisation devrait se faire dans l'année sauf imprévu toujours possible.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget de la zone artisanale de la Tille 2013 arrêté comme suit :

##### Section de fonctionnement :

Dépenses ..... 159.754,00 €  
 Recettes ..... 159.754,00 €

##### Section d'investissement :

Dépenses ..... 139.291,51 €  
 Recettes ..... 139.291,51 €

#### **POINT N° 4 - CONTRIBUTION AU S.I.C.E.C.O. - FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX 2013**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de rénovation, de restructuration, de modification, d'extension et d'enfouissement du réseau d'éclairage public doivent être réalisés en 2013.

Ces prestations relèvent du SICECO, Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte-d'Or auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant total prévisionnel des travaux n'étant pas connu à ce jour la contribution de la commune ne pourra être supérieure à 105.100 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Intitulé des travaux	Participation maximale de la commune après déduction de la participation SICECO
Eclairage public - Rénovation de l'éclairage du parking gymnase Meiffret / tennis Potinet	18 000.00 €
Eclairage public - Rénovations de 8 points lumineux	5 300.00 €
Eclairage public - Extension et restructuration au parking du cimetière	5 000.00 €
Eclairage public - Rénovation aux Meix Fleuris 2ème tranche	17 800.00 €
Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public	40 000.00 €

place de l'Espoir	
Ajout de points lumineux au Champ de Foire	9 000.00 €
Modification de l'éclairage public sur l'Esplanade de la Mare au Chêne	10 000.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire les crédits afférents à l'article 204172 de la section d'investissement du budget primitif 2013 de la commune,
- DEMANDE au SICECO la réalisation de ces travaux tels que décrits dans le tableau supra,
- ACCEPTE de financer par voie de fonds de concours la contribution de la commune au SICECO pour un montant non-connu précisément à ce jour, mais qui ne pourra excéder 105.100 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **POINT N° 5 - SUBVENTIONS 2013 – AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Intitulé complet	Montant TTC prévu au BP2013	DETR	Education nationale	CG21
Modification de la production d'eau chaude sanitaire au Stade Sabaté	47 500.00 €	x		x
Réfection et isolation de la toiture du Mille Club	60 000.00 €	x		x
Réfection du revêtement de la piste d'athlétisme au stade Patouillet	14 360.00 €	x		x
Ravalement de la façade de la Halte Garderie Tom Pouce	23 950.00 €	x		x
Mise en place d'un écran tactile TBI dans chacune des deux écoles primaires	9 200.00 €		x	
Programme pluriannuel de réhabilitation des sanitaires - Ecoles	10 000.00 €	x		
Mobiliers urbains et installation d'aires de jeux dans le cadre de l'aménagement des trois places	179 400.00 €	x		
Mise aux normes de l'armoire électrique de l'Espace Coluche	3 500.00 €	x		
Mise en place de caves urnes au cimetière	10 000.00 €	x		
Crédit de maîtrise d'œuvre dans le but de procéder à l'extension de l'école la Chênaie	14 000.00 €	x		
Réfection des peintures de trois pièces de l'Espace Coluche par une entreprise d'insertion	5 400.00 €	x		
Remplacement du grillage entre la rue de Franche Comte et l'Espace Coluche	13 000.00 €	x		
Remplacement du parquet de l'Agora par un carrelage bord à bord conforme à la pratique de la danse	12 000.00 €	x		

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

CG21 : Conseil Général de la Côte-d'Or

- M. Vincent DANCOURT et Madame Nathalie ANDREOLETTI demandent des précisions concernant la localisation précise et la nature du projet d'extension de La Chênaie. Il s'agit d'un agrandissement de l'école.

- Mme Liliane ROUSSELET demande si le refus de subvention entraînerait l'annulation du projet.
- M. le Maire lui répond que le cout des travaux est inscrit au budget et que le projet sera quand même réalisé.

#### **POINT N° 6 - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA MISE EN SENS UNIQUE DU CHEMIN GUYOT**

M. Alain IMARD présente.

- Mme Liliane ROUSSELET demande si une augmentation éventuelle du prix serait prise sur les 2 budgets commune et eau.
- M. le Maire répond affirmativement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relative à la mise en sens unique du Chemin Guyot attribué à la SAS BEREST – Agence de DIJON – 14 F rue Pierre-de-Coubertin – Parc MIRANDE – 21000 DIJON – représentée par son Directeur M. Jean-Philippe THEVENET pour un montant total HT de 5.825,72 € portant le montant du marché après avenant à 14.675,71 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **POINT N° 7 - ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX – MISE EN SECURITE DU CHEMIN GUYOT**

M. le Maire présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'entreprise CEGELEC-CENTRE EST, AGENCE RESEAUX CENTRE EST – 6 rue Champeau – 21800 QUETIGNY, représentée par M. Gabriel GAVIGNET, Chef de Centre d'Activités CEGELEC CANALISATIONS BOURGOGNE pour le lot n° 1 - Réseau d'eau potable - d'un montant de 34.360,00 € HT soit 41.094,56 € TTC,
- DECIDE de retenir l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST BOURGOGNE FRANCHE COMTE – 3 rue Jean Monnet – 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR représentée par M. Raphaël AUGUSTIN, Chef d'Agence, pour le lot n° 2 : travaux de voirie - d'un montant de 172.665,17 € HT soit 206.507,54 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés y afférant devant intervenir ainsi que toutes pièces s'y rattachant avec les entreprises précitées.

#### **POINT N° 8 - DECLARATION DE PROJET – ZAC REPUBLIQUE**

M. Jean MATHE présente.

C'est simplement une confirmation de la décision de réaliser le projet qui est demandé par la Préfecture.

- M. Vincent DANCOURT fait remarquer qu'il est question du nombre d'habitants au recensement de 1999, qu'il est donc obsolète et qu'il faudra mettre les chiffres + récents (2006).
- M. Jean MATHE réprecise qu'il s'agit bien des chiffres de 1999 et qu'on ne peut pas les modifier.
- M. Vincent DANCOURT s'étonne que ce soit la SEMAAD qui doit construire un portail et une clôture à la limite d'Intermarché.
- M. Jean MATHE précise qu'il ne s'agit pas de cela et que c'est de la responsabilité d'Intermarché.
- M. Vincent DANCOURT estime qu'il serait bon de prévoir une rampe d'accès pour les handicapés et les poussettes qui devraient parcourir un long chemin dans le quartier.
- M. le Maire répond que la loi d'accessibilité pour 2015 sera respectée.
- Il est aussi répondu que prévoir que 2 fauteuils puissent se croiser sur le trottoir semble très compliqué à mettre en application.
- M. Jean MATHE confirme que la restructuration du trottoir est prévue.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour, 4 voix contre :

- DECLARE le projet d'aménagement de la ZAC République d'intérêt général,
- SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la Côte d'Or la déclaration d'utilité publique de cette opération correspondant au périmètre de la ZAC République au profit de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), bénéficiaire de la convention d'aménagement de ce site,
- MANDATE son maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **POINT N° 9 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION**

M. Jean MATHE présente le point.

- M. Hubert DULIEU fait remarquer que la digue au niveau du champ représente une évacuation naturelle.
- M. Vincent DANCOURT relève des bizarreries à savoir que dans un lieu, à hauteur égale, le centre d'une surface est inondable et pas le pourtour.
- M. Alain MARTET faire remarquer que l'on n'est pas dans du statique et que l'altimétrie ne justifie pas à elle seule l'inondabilité.

Le débat s'engage.

- M. le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'un rapport définitif mais d'un rapport d'étape, 2 ans ½ d'études sont encore prévus.
- M. Vincent DANCOURT affirme qu'il ne faut pas donner quitus à un travail insatisfaisant pour ne pas faire courir des risques à la population. On ne peut pas donner un avis favorable à un travail aberrant.
- M. le Maire confirme qu'une partie de Genlis est inondable et que l'on n'y peut rien.

Il est décidé de répondre par la formule suivante : " Nous avons pris connaissance de ce point de la réalisation du PPRNI et nous souhaitons qu'une solution soit apportée à la protection des habitants et des habitantes de Genlis par la construction d'une digue".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND connaissance du dossier présenté et de l'état d'avancement du projet de PPRNI de l'Ouche, Tille Aval et affluents,
- DEMANDE qu'une solution soit apportée à la protection de l'ensemble des habitations et des habitants de Genlis par la construction d'une digue,

#### **POINT N° 10 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 3 PLACES**

M. le Maire expose.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses dans le cadre de cette opération.

#### **POINT N° 11 - ACCORD FONDS DE CONCOURS – POUR TRAVAUX ET ACQUISITION CENTRE SOCIAL "ESPACE COLUCHE"**

M. Alain MARTET expose que par délibération du 9 mai 2012, le Conseil Communautaire de la Plaine Dijonnaise a décidé de participer au financement des travaux et acquisitions réalisés par la commune dans les locaux du Centre Social "Espace Coluche" dans le cadre du service périscolaire par voie de fonds de concours pour un montant de 14.598,66 € maximum avant déduction des subventions reçues au titre de la D.E.T.R. pour la part travaux d'aménagement et 1.066,05 € maximum avant déduction des subventions pour la part acquisition de matériel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement par voie de fonds de concours d'une participation s'élevant à 14.598,66 € maximum pour la part travaux et 1.066,05 € maximum pour la part acquisition de matériel,
- PREND acte que ce versement pourra avoir lieu en plusieurs acomptes,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**POINT N° 12 - ACQUISITION CAISSE ENREGISTREUSE CINEMA**

M. Alain MARTET Présente.

- M. Vincent DANCOURT demande où va l'argent versée tous les ans par le CNC.
- M. le Maire répond que la subvention n'est versée qu'une fois et précise que l'on ne fera pas de mise en concurrence pour l'exploitation de la salle de cinéma. PANORAMIC étant moins cher et l'OLYMPIA suggéré par M. Vincent DANCOURT ne travaille que dans ses propres salles.
- M. Vincent DANCOURT voulait juste que l'on s'en assure.
- M. le Maire précise que la déclaration d'ouverture de l'ODEON a été faite avec PANORAMIC comme exploitant et donc l'agrément « tomberait » si ce n'était plus PANORAMIC.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir auprès de l'association PANORAMIC 21, sise 14 Grande Rue Maison Dieu – 21330 LAIGNES, représentée par son Président M. Jean-Paul NORET, la caisse enregistreuse du cinéma pour un montant de 2.376,73 €,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 2188 du Budget Primitif de la commune 2013,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

**POINT N° 13 - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

M. Alain MARTET expose que suite à la réussite d'un agent municipal actuellement Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe aux épreuves du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle (A.T.S.E.M.), le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste dans le garde d'emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à compter du 01/05/2013,
- DECIDE la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter de la même date,

**POINT N° 14 - CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS**

M. Alain IMARD présente.

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux pendant la période estivale, il est proposé au Conseil Municipal de créer les emplois suivants :

- Pour la piscine municipale :
  - 2 postes d'Adjoints Administratifs de 2<sup>ème</sup> classe qui assureront les fonctions de caissiers et de régisseurs,
  - 1 poste d'Educateur des activités Physiques et Sportives Principal de 1<sup>ère</sup> classe assurant les fonctions de maître-nageur,
  - 1 poste d'Educateur des activités Physiques et Sportives assurant les fonctions de surveillant de baignade.

→ Pour la Mairie :

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (chargé de l'entretien des locaux),
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe qui ne sera recruté qu'en cas de besoin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE la création des postes saisonniers précités,

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les arrêtés individuels de nomination correspondants.

### **POINT N° 15 - COMPOSITION DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DIJONNAISE**

M. le Maire expose.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la décision du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2013, qui fixe le nombre de siège du futur Conseil Communautaire pour 2014 en fonction de la population augmenté de 25 %, et qui répartit le nombre de délégués comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Option 1 : Calcul et répartition avec Brazey en Plaine		Option 2 : Calcul et répartition sans Brazey en Plaine	
	Population municipale	Nombre de sièges attribués selon une répartition en fonction de la population	Population municipale	Nombre de sièges attribués selon une répartition en fonction de la population
Aiserey	1352	3	1352	2
Beire le Fort	296	1	296	1
Bessey les Citeaux	666	1	666	1
Brazey en Plaine	2505	4		
Cessey sur Tille	594	1	594	1
Chambeire	313	1	313	1
Collonges les Premières	769	2	769	2
Echigey	292	1	292	1
Fauverney	684	1	684	2
Genlis	5613	11	5613	12
Izeure	778	2	778	2
Izier	771	2	771	2
Labergement Foigny	407	1	407	1
Lonchamp	1186	2	1186	2
Longeault	587	1	587	1
Longecourt en Plaine	1241	2	1241	2
Marliens	449	1	449	1
Pluvault	517	1	517	1
Pluvet	419	1	419	1
Premières	120	1	120	1
Rouvres en Plaine	1013	2	1013	2
Tart L'Abbaye	231	1	231	1
Tart le Bas	227	1	227	1
Tart le haut	1389	3	1389	3
Thorey en Plaine	1022	2	1022	2
Varanges	778	2	778	2
Total	24 707	51	21 714	48

Après en avoir délibéré à l'unanimité : - APPROUVE ces 2 propositions

### **POINT N° 16 - DELEGATION AU MAIRE**

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation au Maire et aux délibérations des 2 avril et 24 juin 2008, le rapport d'examen d'offres est communiqué aux Conseillers Municipaux concernant les Marchés à Procédure Adaptée N°13-01 – Travaux du programme de voirie 2013.

## **D) QUESTIONS DIVERSES**

### **POINT N° 17 - REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les remerciements :

- de Mme BERCO, suite au décès de son époux, père de M. Jean-Pierre BERCO, Adjoint au Maire.

### **POINT N° 18 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Mme Nathalie CHAIX transmet les remarques de riverains qui sont gênés par le bruit généré par les camions venant ou sortant de la carrière et qui passent à grande vitesse rue du Vercors.
- M. le Maire indique qu'il va demander le contrôle de ces camions et exiger qu'ils respectent la législation et la convention signée avec la commune.

- M. Vincent DANCOURT demande :

- si M. DELOGE a été contacté pour nettoyer les statues du rond-point, Il est répondu qu'il sera relancé.
- que la date de la revue municipale soit précise ; M. Michel AIMEUR répond que pour des économies de distribution non négligeables, il y aura la Revue Municipale et le « Sortir à Genlis » qui seront dans les boîtes aux lettres en même temps. C'est pour cela qu'il y a un peu de retard.
- que l'on ait des précisions concernant les fouilles archéologiques de la Z.A.C. République.
  - Pas possible, il n'y en a pas eu.
  - Sur le lieu de la future Gendarmerie, la Mairie n'en est pas informée à ce jour.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 23h25

Fait à Genlis le 10/04/2013

Le Maire

Conseiller Général

Noël BERNARD

